



Garde d enfant apres deces de la mere

Par Visiteur

Ma fille est malade il ne lui reste que 2 ans a vivre elle a 4 enfants elle voudrait que je les prennent leur pere ne peux subvenir a leurs besoin comment faire pour en avoir la garde

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Ce que votre fille peut faire est de saisir le Juge aux affaires familiales afin de solliciter à votre profit une délégation d'autorité parentale.

Le souci est que votre fille n'aura dans ce cas plus d'autorité parentale.

Donc sans vouloir être blessante (car je comprends la situation tragique que vous vivez), il serait judicieux d'attendre si j'ose dire le dernier moment.

Bien cordialement